

COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 01/2023 :

Demande d'un crédit d'étude de CHF 76'000.--- TTC pour les prestations d'ingénierie pour l'étude d'un concept énergétique et le remplacement de la centrale de chauffe du CAD

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 13 mars 2023 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de M. Yann MUFFAT, Municipal et M. Cédric FAVRE, responsable des Services externes. Ces derniers ont répondu à nos questions. Nous les remercions pour leurs explications.

Commentaires généraux

MM. MUFFAT et FAVRE ont procédé à un appel d'offres pour l'étude précitée du CAD, en vue du remplacement de la chaudière à bois qui s'avère nécessaire, puisque hors service depuis 2020.

L'étude intégrera également une éventuelle solution solaire au moyen de panneaux photovoltaïques et thermiques utilisant la surface du toit du CCS d'environ 1'800 m2.

A ce propos, nous tenons à rendre la Municipalité attentive au fait que le CCS pourrait être un bâtiment protégé par le droit d'auteur de l'architecte concerné.

Le caractère global de cette étude semble intéressant et celle-ci répond à l'attente déjà existante du Conseil qui avait refusé la vente du CAD, il y a de cela quelques années.

Propositions d'amendements

Néant

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 01/2023 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 13 mars 2023

Christophe Rossier, rapporteur

Eric Jaquet

Raymond Reuteler

Patrick Weber

Jean-Pierre Vuille (excusé)